

----- COMMUNE DE TOUR EN SOLOGNE 41250 -----  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 6 SEPTEMBRE 2016 – COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
*(affichage et presse)*

**DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS**

Dans le cadre de ses délégations de compétences le maire a renoncé au droit de préemption urbain pour les parcelles mises en vente dernièrement n° AM. 784 et 786 situées 77 avenue des Ponts d'Arian et il a validé les transferts d'écritures pour le versement de l'aide Départementale aux sinistrés des inondations pour un montant de 2 400 €.

**CESSION DE LA RD 102A RUE DE LA PETITE MOTTE DU DEPARTEMENT A LA COMMUNE**

D'un commun accord, la rue de la Petite Motte va être rétrocédée du Département à la Commune. En effet le trafic recensé sur cette route est essentiellement local et la RD 102 effectue la même liaison. Pour la commune cette disposition va permettre une plus grande liberté dans la gestion de son plan de circulation en centre bourg. Une somme de 64 300 € va être allouée à la commune en contrepartie afin qu'elle puisse faire procéder à la réfection complète de la chaussée, une fois que les travaux seront stabilisés, afin que cette rétrocession n'engage pas de frais d'entretien immédiats.

**TARIF EXCEPTIONNEL DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES**

Lors de la location de la salle des fêtes des 27 et 28 août, l'armoire frigorifique est tombée en panne engendrant quelques désagréments pour les loueurs dans l'organisation de leur fête familiale. Le Conseil Municipal a consenti une réduction de 100 € sur le prix de location en dédommagement du préjudice subi.

**DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 1**

Des ajustements de comptes ont été votés en section de fonctionnement pour 2400 €. En investissement l'inscription de nouvelles dépenses sera compensée par le recours à l'emprunt pour 14 000 : il s'agit du remplacement de matériel en panne, armoire frigorifique de la salle des fêtes et tracteur tondeuse.

**CREATION D'UNE COMMISSION D'AIDE SOCIALE**

Suite à la dissolution du CCAS au 1<sup>er</sup> janvier 2016, une commission a été nommée pour étudier les demandes d'aides présentées en mairie : président, Robert HUTTEAU – Membres de la commission : Jean BROCHU, Catherine SCHOUWEY, Nicole TOUCHET, Anne-Sophie HESSE, Isabelle NAUDIN, Françoise BEAUFILS.

**GENERALISATION DES COMPTEURS COMMUNICANTS**

La commune est sollicitée de manière récurrente par les opposants aux compteurs communicants pour qu'elle prenne position contre leur mise en service. Le Conseil Municipal n'a pas souhaité voter de motion contre le déploiement de ces compteurs. Il faut rappeler que les communes n'ont pas compétence pour interdire quoi que ce soit en la matière. Il est difficile d'aller contre la multiplication des systèmes de télé-relève dans notre société, que ce soit pour les compteurs d'eau, gaz... dont certains sont déjà implantés sans problème. Les ondes émises, même si elles se cumulent avec celles des autres appareils, n'en restent pas moins très faibles et inférieures au seuil sanitaire réglementaire. Renseignements pris auprès des autorités compétentes, il n'y aurait aucune raison de s'alarmer toutes les garanties étant prises.

**ACQUISITION PAR LA COMMUNE DU TERRAIN DU CE DE QUEBECOR**

Durant l'été la commune a fait l'acquisition à l'euro symbolique du terrain de loisirs de l'ancien comité d'entreprise de Quebecor, situé route de Cellettes. Cet espace de 5 ha possède un gros potentiel puisqu'il comporte un étang, deux terrains de tennis et des aménagements divers très intéressants. En revanche son utilisation nécessite avant tout une sécurisation des lieux et un débroussaillage général. La municipalité réfléchit actuellement à la destination finale de ce lieu.